



# La lettre de votre Députée **George Pau-Langevin**

Vice-présidente du groupe socialiste chargée des questions d'immigration et de co-développement  
Conseillère du 20<sup>e</sup> arrondissement déléguée à la protection de l'enfance

N° 2 • Juin 2008

## Vigilante

Il y a déjà un an que j'ai été choisie par les habitants du 20<sup>e</sup> pour les représenter à l'Assemblée Nationale. Cette année a été marquée par une activité intense et passionnante. Désignée pour suivre les questions d'immigration et de co-développement je me suis immédiatement investie dans le débat sur le projet présenté par Brice Hortefeux en septembre qui restreignait à nouveau les droits des immigrés. Avec le groupe socialiste j'ai manifesté une opposition résolue à ce texte, notamment aux tests ADN et à l'insertion d'enquêtes sur les origines dans une loi contre l'immigration.

L'élaboration des lois oblige à se positionner sur nombre de sujets de société, non sans difficulté parfois. En février c'était la ratification du Traité européen de Lisbonne. En mai, pour la modernisation des institutions nous avons décortiqué durant des semaines une réforme conçue pour accroître les pouvoirs d'un Président déjà omniprésent. Demain c'est la loi funéraire et le sort des cendres que j'aurai à étudier.

Tout au long de cette année, j'ai pu consulter nombre d'habitants de nos quartiers, notamment à travers les réunions organisées par l'association Vivre ensemble dans le 20<sup>e</sup> sur les sujets traités à l'Assemblée mais aussi prochainement sur les thèmes qui vous préoccupent légitimement comme l'éducation, la sécurité, les relations jeunes-adultes. A l'heure où une droite dure continue à déréguler notre système de société, à attaquer sans vergogne les acquis sociaux et les droits humains, ce dialogue vigilant s'impose plus que jamais.



10 juin : **question orale à Xavier Darcos**, ministre de l'Education

## Suppression de poste dans l'Education nationale : **nos** quartiers durement touchés

Monsieur le Ministre, les parents et les enseignants de ma circonscription sont inquiets et furieux devant les dégâts prévisibles pour les petits parisiens des suppressions massives de poste d'enseignants et de personnels encadrant, que vous envisagez sur l'ensemble du territoire mais tout particulièrement dans nos quartiers populaires du Nord Est parisien.

(...) Accroissement des difficultés pour les élèves déjà fragiles, creusement des inégalités entre les arrondissements, désertion d'établissements en difficulté, atteinte à la mixité scolaire, classes à effectifs surchargés, telles sont les conséquences prévisibles de cette politique inadaptée.

Pour les lycées à Paris, la moyenne de suppression de postes est de l'ordre de 3% (...). Alors que des arrondissements tels que le 16<sup>e</sup> ou le 8<sup>e</sup> voient leurs effectifs peu modifiés, les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements perdent entre 6 et 8 % de leurs effectifs, soit respectivement 6, 19 et 12 personnes. Le 20<sup>e</sup> arrondissement, lui aussi perd 3 postes.

Pour les collèges, les arrondissements du Nord-Est parisien sont encore les plus touchés. (...) Le 20<sup>e</sup> arrondissement est lui aussi au dessus de la moyenne municipale avec 3% de suppressions, ce qui correspond à 10 postes.

(...) Vous avez indiqué que la réduction du nombre d'enseignants et de personnels d'encadrement, comme les conseillers principaux d'enseignement, répondait à une évolution de la démographie scolaire, à savoir une réduction du nombre d'élèves. Soit. Mais



● Bertrand Delanoë, Frédérique Calandra, maire du 20<sup>e</sup>, Pascal Cherki, adjoint au maire de Paris, et George Pau-Langevin dans une école du 20<sup>e</sup> arrondissement.

**Les parents et les enseignants de ma circonscription sont inquiets et furieux devant les dégâts prévisibles pour les petits parisiens.**

vos décisions ne sont pas adaptées aux réalités de chaque territoire, ce qui produit des situations humaines désastreuses. Comment expliquer cette réduction d'effectifs dans les établissements qui gagnent des élèves ou qui fonctionnent déjà à plein ?

Vous dites également que la question du nombre de postes n'est pas la clé du succès ou des échecs de l'Education nationale. Mais nous savons bien que ce n'est pas le nombre de poste qui importe, mais plutôt ce que ce nombre de poste permet : soutien, suivi personnalisé des élèves, dédoublement des classes par exemple pour les cours de langue, attention optimale portée à chacun, notamment aux petits en maternelle. (...)

### Trois établissements en péril

- Collège - Lycée Voltaire, situé sur le 11<sup>e</sup> arrondissement (...).
- Ecole maternelle rue de la Cour des Noues, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (...).
- Ecole Pierre Fonçin, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (...).

En tout, ce sont 3 000 heures de cours par semaine sur le territoire parisien qui passent à la trappe des velléités d'économies du gouvernement, au détriment de la qualité du service public de l'enseignement et de l'égalité des chances.

Je vous demande donc de me faire savoir quelle est la justification de ces mesures drastiques et comment vous entendez conserver la qualité de l'enseignement sur le territoire parisien et en particulier sur le nord-est parisien.

16 avril : **question d'actualité à Bernard Kouchner**, ministre des Affaires étrangères

## Que compte faire la France face au "tsunami silencieux" de la crise alimentaire ?

(...) Depuis plusieurs jours, de nombreux pays sont secoués par des émeutes "de la faim". Des manifestations ont eu lieu en Égypte, au Maroc, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Sénégal ou ailleurs.

À Haïti - pays qui me tient particulièrement à cœur, car je suis présidente du groupe d'amitié -, ces troubles ont été particulièrement graves : on compte déjà plusieurs morts et des centaines de blessés. Le mouvement de protestation, qui a gagné la capitale, a donné lieu à des heurts violents, et le gouvernement de Jacques-Édouard Alexis a été renversé.

D'après ce que l'on dit, ces événements dramatiques vont se répéter dans beaucoup de pays, car leur principal facteur déclenchant est l'envolée mondiale des prix des denrées alimentaires de base. Ces trois dernières années, ceux-ci ont augmenté globalement de 83 % : le prix des céréales a augmenté de 42 %, celui du blé de 77 % et celui des produits laitiers de 80 %.

C'est d'autant plus insupportable que, dans beaucoup de pays, les habitants, très pauvres, consacrent déjà l'essentiel de leurs ressources à l'alimentation ; et le pillage des zones de pêche par des bateaux étrangers ne fait qu'aggraver un peu plus le déséquilibre alimentaire de ces pays.

Il semblerait que la tendance ne soit pas prête de s'améliorer, compte tenu de la montée du prix du pétrole et du dérè-

glement climatique. Mais il faut aussi rappeler la responsabilité des pays de l'OCDE qui, en subventionnant leurs produits agricoles à l'exportation, contribuent à la destruction des cultures vivrières dans le tiers monde.

Les paysans pauvres sont de ce fait acculés à l'émigration, et ils viennent s'entasser aux frontières de l'Europe, souvent au péril de leur vie.

**Les paysans pauvres sont de ce fait acculés à l'émigration, et ils viennent s'entasser aux frontières de l'Europe, souvent au péril de leur vie.**

**(...) Dans le dernier budget, l'aide publique au développement a été diminuée.**

Hier, M. Barnier nous a dit qu'il essaierait de prendre des initiatives dans le cadre européen ; mais il est resté silencieux sur ce que comptait faire la France, à son niveau. Or, nous l'avons constaté lors du vote du dernier budget, l'aide publique au développement a été diminuée.

Que compte faire la France pour éviter ce que d'aucuns appellent "un tsunami silencieux" ? Va-t-elle respecter ses engagements internationaux en matière d'aide publique au développement ?

Transposition de directives européennes en matière de **lutte contre les discriminations**

## 50 propositions pour lutter contre les discriminations

En avril, l'Assemblée a été saisie d'une transposition de directives européennes en matière de lutte contre les discriminations. Malgré quelques éléments intéressants, le texte voté reste largement insuffisant. Il prévoit, par exemple, la possibilité d'organiser des enseignements non mixtes : une mesure que j'ai dénoncé à l'Assemblée.

Dans le même temps, après 6 mois de consultations de chercheurs, d'associations de droits de l'homme et de syndicats, le groupe de réflexion que j'ai conduit à l'Assemblée nationale a rendu publiques ses 50 propositions pour lutter contre les discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée.

**Nos mesures-phare :**

- **Prendre en compte dans les critères d'attribution des marchés publics la politique menée par l'entreprise en matière de lutte contre les discriminations et prévoir la possibilité pour le juge d'interdire**

**l'accès aux marchés publics pendant 3 ans des entreprises condamnées pour discrimination, à titre de peine complémentaire.**

- **Revoir la liste des 7 millions d'emplois du secteur public et privé actuellement fermés aux étrangers.**

- **Lancer une expérimentation sur l'anonymisation des dossiers des demandeurs de logements sociaux.**

- **Face au désengagement de l'Etat, faire des collectivités territoriales et des instances de démocratie participative les moteurs de la lutte contre les discriminations.**

- **Permettre des enquêtes sur des données subjectives, comme celles fondées sur le 'ressenti d'appartenance', tout en refusant tout référentiel ethno-racial défini a priori.**

**"Notre pays a tendance à se persuader que nous abordons le traitement de ces problèmes mieux que tout le monde. La lenteur avec laquelle nous avons transposé les textes européens et les restrictions que nous leur avons apportées montrent que nos réticences et nos hésitations restent fortes en matière de discrimination."**

**"Comme nous le rappelle l'Europe, en effet, l'affirmation du principe d'égalité ne nous dispense pas de prendre des mesures concrètes permettant de le mettre en œuvre."**

**Assemblée nationale 14 mai 2008**

**"Je regrette que l'article 2 précise qu'il est possible d'organiser des enseignements par regroupement des élèves en fonction de leur sexe. Nos amendements appelant à la vigilance ont été refusés. Pourtant, je crois que le principe de mixité auquel nous sommes attachés est aujourd'hui menacé."**

**Assemblée nationale  
14 mai 2008**

### Notre voix !

Notre pays est soumis à une cure d'austérité ultra-libérale, à une remise en cause des protections sociales, de l'École, à une politique étrangère honteuse. En élisant George Pau Langevin, voici un an, les habitants du 20<sup>e</sup> ont voulu qu'à l'Assemblée nationale une voix forte s'élève contre ces dérives. Notre députée est fidèle à son mandat. Parlementaire active, énergique, elle est de tous les combats de l'opposition républicaine. Au moment où le système Sarkozy ramène la vie politique au « show biz », il est réconfortant d'être représenté à l'Assemblée par une femme de conviction, fidèle à ses principes, et qui honore le débat public.

Fidèle aussi aux charges de son mandat, George Pau Langevin reste disponible pour chacun, attentive aux préoccupations des associations, de tous ceux qui sont les forces vives du 20<sup>e</sup>, prompte à interpellier les ministres sur leur action, à intervenir auprès des pouvoirs publics, pour faire valoir les droits des citoyennes et des citoyens. Oui, un an après le bilan est là : nous pouvons être fiers d'avoir élu une députée exemplaire, qui porte notre voix à l'Assemblée nationale.

**Jean-Yves Autexier**  
Député suppléant

Projet de loi Hortefeux relatif à la maîtrise de l'immigration

## Mobilisée contre un projet qui bafoue nos principes

Le projet de loi Hortefeux relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile est le premier texte de loi sur lequel j'ai travaillé en tant que vice-présidente du groupe, et non le moindre.

Ce texte était porteur d'une vision de la France et de l'immigration que je ne pouvais accepter, et bafouait nos principes fondamentaux, tels que le droit de vivre en famille. Ses mesures phares : les statistiques ethniques pour lutter contre les discriminations et les tests ADN dans le cadre du regroupement familial, étaient inadmissibles.

Je dois souligner que la mobilisation de la société civile a été exemplaire et a grandement contribué à la prise de conscience des risques que comportaient ce projet de loi. Dans le 20<sup>e</sup>, j'ai organisé une réunion de concertation avec les habitants, pour entendre leurs avis et recueillir leurs propositions.

Question écrite à la ministre de la Santé

**Boitier à ultrasons "anti-jeunes" : une pratique inacceptable et dangereuse**

Madame Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre de la santé sur l'utilisation des répulsifs « anti-jeunes ». (...) Leur utilisation, acceptée en Grande-Bretagne, se développe en Europe et provoque l'inquiétude des associations, en raison de sa sécurité douteuse. En effet, des jeunes ayant été en contact avec ces ultrasons se sont plaints de violents maux de tête. A sa connaissance, aucune étude n'a été réalisée sur la dangerosité de ces boitiers en matière de santé publique. Pourtant, à l'heure actuelle, une quarantaine de boitiers seraient commercialisés en France, sous le nom de Beethoven. Cette pratique inacceptable, qui tend à criminaliser les jeunes en les assimilant à des voyous, doit immédiatement être interdite sous peine de porter une atteinte grave aux libertés publiques et à l'intégrité physique des personnes (...).

Question écrite à la ministre de l'Economie, des finances et de l'emploi

**Politique de la ville : mieux soutenir les régies de quartier**

Mme Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la situation des régies de quartier. (...) Leur ancrage et leur connaissance des problématiques des habitants en font des acteurs de proximité privilégiés qu'il convient de soutenir. Toutefois, le cadre juridique posé par la loi du 26 juillet 2005, qui impose aux organismes de se consacrer exclusivement à l'exercice de l'une ou plusieurs des activités de service à la personne, ne permet pas aux régies de quartier d'obtenir l'agrément délivré dans ce cadre. En conséquence, ceux-ci ne peuvent faire bénéficier leurs usagers de l'aide fiscale ainsi que de l'allègement des cotisations et contributions sociales mis en place par cette loi. (...) Elle lui demande donc de bien vouloir améliorer les dispositions existantes, en incluant les régies de quartier et de territoire labellisées par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier dans la liste des organismes dispensés de la condition d'activité exclusive.



Avec mes collègues socialistes, nous avons mené la bataille pour faire infléchir le gouvernement. Durant les débats législatifs, nous sommes parvenus à rendre inapplicable la mesure relative aux tests ADN. Enfin, nous avons saisi le Conseil Constitutionnel qui a censuré la disposition relative aux statistiques ethniques : une grande victoire pour nous.



La lettre de votre Députée  
**George Pau-Langevin**

Vice-présidente du groupe socialiste chargée des questions d'immigration et de co-développement  
Conseillère du 20<sup>e</sup> arrondissement déléguée à la protection de l'enfance

Permanence : 8, rue de la Cour des Noues, dans le 20<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Gambetta)  
Ouvverte les mardi et jeudi de 16h à 19h et le mercredi de 10 à 13h  
☎ 01 43 15 61 24 • Mél : georgepaulangevin@yahoo.fr  
Je reçois le vendredi de 10 à 12h à la mairie du 20<sup>e</sup>, sur rendez-vous

Dans le 20<sup>e</sup>

## Rendez-vous avec la RATP pour le dépôt de bus de la rue de Lagny

**La RATP projette la destruction puis la reconstruction du dépôt de bus du 67, rue de Lagny. La parcelle abrite un remisage d'autobus (5 lignes et 2 lignes du Noctiliens), un atelier de réparation et des locaux administratifs. Le projet prévoit un dépôt de bus souterrain, des parkings et... 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux**

De nombreuses questions restent en suspens à propos de ce projet. La RATP annonce un dépôt de bus souterrain de plus grande capacité (124 à 184 bus), un parking à usage des agents (280 places), 30.000 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi qu'une crèche, au troisième ou quatrième étage du nouvel immeuble. Au fond de la parcelle, le collège Lucie-Faure serait restructuré, un tronçon de la rue

de la Plaine serait fermé pour devenir la cour du collège. L'ancienne municipalité et le conseil de quartier ont entériné très vite le projet et n'ont pas obtenu les réponses qui s'imposent avant de mettre en œuvre pareils travaux : qui est propriétaire, la RATP ou le Syndicat des transports d'Île-de-France ? Quel est le coût du projet ? Quelles sont les prévisions d'intensification du trafic automobile consécutif aux travaux ? Quelle seront les conséquences sur la pollution de l'air, aux abords du Cours de Vincennes qui est déjà l'une des artères les plus polluées de Paris ? Interpellée par les habitants du quartier, George Pau-Langevin a obtenu un rendez-vous avec la RATP pour le début du mois de juillet. L'ensemble de ces questions y seront posées.

Rencontre-débat du 27 mai

## Choisir sa fin de vie : faut-il une loi ?



**Suite à l'immense émotion suscitée par le calvaire de Chantal Sebire, souffrant d'une maladie incurable devenue insupportable, l'association « Vivre Ensemble dans le 20<sup>e</sup> » a organisé le 27 mai dernier une conférence, sur la nécessité de légiférer pour choisir sa fin de vie.**

Animé par Jean-Michel Rosenfeld, président de Vivre ensemble dans le 20<sup>e</sup> et Pascal Joseph, secrétaire général, le débat s'est articulé autour des interventions particulièrement riches de Jean-Luc Roméro, Président de l'ADMD, Association pour le droit de mourir dans la dignité, et de Gaëtan Gorce, Député de la Nièvre et co-animateur du groupe de travail sur l'exception d'euthanasie à l'Assemblée Nationale. Mais il s'est

également nourri des nombreuses questions suscitées par les prises de position des deux intervenants.

Après une présentation de l'ADMD, Jean-Luc Roméro a réaffirmé le droit pour chacun, de choisir les conditions de sa fin de vie. Si l'association défend la généralisation et l'amélioration de la qualité des soins palliatifs, elle n'en est pas moins favorable à l'aide active à mourir et plaide pour une loi, républicaine, encadrant strictement l'euthanasie.

Pour Gaëtan Gorce, la loi Léo-netti du 22 avril 2005, constitue une formidable avancée car elle place la volonté du malade au centre du processus. Elle est allée aussi loin que possible dans le contexte de l'affaire Humbert. Cependant elles est aujourd'hui vécue par le corps médical comme une injonction et une remise en cause de sa mission. Il convient donc de prendre en compte ces réticences. Le débat, à la fois éthique et moral, reste donc ouvert. Il faut continuer à réfléchir pour avancer. C'est dans cet esprit que doit être menée l'évaluation de la loi de 2005.

Le public, très mobilisé, s'est ensuite interrogé sur les réticences françaises face à cette question, le tabou autour du mot « euthanasie », le coût de la légalisation ou bien encore les conséquences pénales pour les médecins hors la loi.

Conclu par George Pau-Langevin, ce débat a permis d'apporter un éclairage intéressant sur la question de la prise en charge de la fin de vie et de nourrir la réflexion qui sera engagée dans les prochains mois à l'Assemblée Nationale.

## Dans le 20<sup>e</sup> Commémoration de la Commune au Père Lachaise

**Samedi 24 mai, j'ai déposé une gerbe avec Danielle Hoffman-Rispal, Députée de la 6<sup>e</sup> circonscription de Paris, devant la plaque du Mur des Fédérés. C'est un haut lieu de la mémoire collective. Le 28 mai 1871, le dernier jour de ce que l'on appelé la Commune, 250 Communards emmenés de la prison de Maza étaient fusillés contre l'enceinte du cimetière qui porte depuis le nom de « Mur des Fédérés ». Au « pouvoir » durant deux mois à peine, la Commune a été porteuse d'idées dont la modernité est absolument frappante : la laïcité (la commune avait décrété la séparation des Eglise et de l'Etat, 35 ans avant la loi de 1905), le droit des femmes, le vote des étrangers... Autant de combats que nous continuons à mener, plus d'un siècle plus tard.**

● George Pau-Langevin avec David Assouline, sénateur et Danièle Hoffman-Rispal, députée de la 6<sup>e</sup> circonscription (photo de gauche), avec Frédérique Calandra, nouvelle maire du 20<sup>e</sup> et Pascal Joseph, adjoint à la maire chargé de la Mémoire et du monde combattant (photo du milieu).



[www.georgepau-langevin.com](http://www.georgepau-langevin.com)